

Mission optionnelle :
Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

Action n°1 : Valorisation et attractivité du territoire

Mission(s) ACI	Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire
Objectifs régionaux de référence (PRS 2018-2023)	<p>« Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients • Assurer la répartition des professionnels de santé sur le territoire
Contexte de l'action	<p>La Nièvre dispose d'ambassadeurs des « pays » de la Nièvre, déjà chargés d'assurer la promotion des territoires. Il pourrait être opportun de coordonner le recensement des besoins en professionnels de santé sur le territoire de la CPTS avec ces « ambassadeurs », pour assurer la promotion des fiches de postes, soutenir la recherche de candidats, densifier les contacts avec le monde universitaire.</p> <p>La Nièvre compte plusieurs établissements en charge de la formation de professionnels pouvant être mobilisés pour la densification du réseau des professionnels de santé. Les « écoles de la deuxième chance » peuvent être également promoteurs de candidats intéressants. La CPTS doit favoriser l'installation, sur le territoire, de ces professionnels, à leur sortie d'école.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'attractivité du territoire auprès des étudiants • Améliorer la densité de professionnels de santé sur le territoire
Personnes référentes de l'action	
Eléments du diagnostic territorial	Démographie des professionnels de santé
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Dresser un état des lieux des structures déjà en charge de la valorisation des atouts du département (dont les établissements de formation, les lieux de stage) • Mettre en place une coordination avec ces structures ressources, parmi lesquelles les deux Pays sur lesquels est implantée la CPTS (représentés par

	<p>leur chef de projet santé : Pays Val de Loire Nivernais (PETR) pour sa plus grande part, Pays Nivernais Morvan pour la Communauté de Communes des Amognes (les communes de Dornes et de Saint-Parize-en-Viry appartiennent à la Communauté d'Agglomération de Moulins)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accueil des étudiants, des stagiaires et des apprentis par les adhérents de la CPTS (création d'un collectif de maitres de stage), participer à leur formation pour leur offrir des perspectives professionnelles, dans la plus grande variété des domaines d'exercice (médecins, infirmiers, AS, ASH,...), en lien avec les instituts de formation • Promouvoir et développer particulièrement la maîtrise de stage médical (2^{ème} et 3^{ème} cycle des études médicales), renforcer le lien avec les universités (UFR Santé) • Participer à l'organisation des soirées d'accueil à destination des étudiants en cursus médical et paramédical, et/ou à destination de professionnels de santé souhaitant s'installer, en coordination/co-organisation avec les collectivités territoriales • Conduire un état des lieux des actions existantes par la Chambre de Commerce, le Conseil Départemental (soutien aux démarches administratives pour les professionnels de santé), les Pays (« Week-ends » de découverte de la Nièvre à destination des internes en médecine)
Lien avec les autres actions de la CPTS	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins • Promotion de l'exercice coordonné • Formation des professionnels de santé
Public bénéficiaire	<p>Professionnels de santé s'installant sur le territoire de la CPTS Etudiants en cursus médical et paramédical sur le territoire de la CPTS</p>
Territoire couvert	<p>Ensemble du territoire de la CPTS</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ARS • Assurance Maladie • Conseils de l'ordre des professions médicales et paramédicales • Conseil départemental • Conseil régional • Collectivités territoriales • Pays de la Nièvre (CLS) • Etablissements de formation • Université (UFR santé) • Collège régional des médecins généralistes enseignants
Début de l'action	<p>A débuter dans le courant du 4^{ème} trimestre 2022</p>